



Baisse du taux horaires et salaire identique

Par **hummano**, le **29/10/2011 à 18:24**

Bonjour,

Actuellement mon taux horaires et à 13,54 euros, je vais bientôt changer d'emploi et mon nouvel employeur me propose le même salaire prime comprise mais avec un taux horaires inférieur en a-t'il le droit? je précise que je suis dans le btp.

Merci

Par **P.M.**, le **29/10/2011 à 18:57**

Bonjour,

Un nouvel employeur en a le droit à condition que votre taux horaire respecte le minimum prévu garanti à la Convention Collective applicable mais il faut savoir que c'est lui qui sera contractuellement celui sur lequel il s'engage suivant la rédaction, la prime pouvant disparaître pratiquement à tout moment...

Par **hummano**, le **29/10/2011 à 19:04**

Merci pour votre réponse